

Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)

Fonds de Préparation

Processus de Soumission et d'examen des Rapports à Mi-parcours et des Demandes de Financements Supplémentaires par les Pays REDD+ Participants

10 juin 2012

Conformément à la Résolution C P/7/2010/3 de la réunion de CP7 à Washington, DC et Résolution CP/10/2011/1.rev de la réunion de CP10 à Berlin, Cette Note propose un processus par lequel les Pays REDD Participants soumettent, et le Comité de Participants (CP) examine, des rapports d'état d'avancement à mi-parcours et des demandes de financements supplémentaires s'élevant à US\$5 million.

Action attendue de CP: Le CP pourrait souhaiter de: (1) se mettre d'accord au CP 12; ou (2) considérer d'ajuster le processus proposé pour un accord au CP 13

Soumission de Rapport d'état d'avancement à Mi-parcours

Informations générales

1. Selon la Section 6.3(b) de la Charte de FCPF et Résolution CP/P7/2010/3, lors de la mise en œuvre d'un Accord de Subvention pour la Préparation, un Pays REDD Participant doit soumettre un rapport d'état d'avancement à mi-parcours au CP. Résolution CP/7/2010/3 également spécifie que l'Équipe de Gestion du Fonds (EGF), le cas échéant, développera un format de préparation de rapport. Ainsi, l'EGF propose le format de préparation de rapport en Annexe 1 de cette Note, et le processus suivant pour la soumission et examen de ces rapports.

Processus Proposé

2. Le Pays REDD Participant et Partenaire de la Mise en œuvre¹ se mettent d'accord sur un calendrier pour la production d'un rapport d'état d'avancement à mi-parcours par le Pays REDD Participant au Partenaire de la Mise en Œuvre, qui sera partagé plus tard avec l'EGF et CP. Ce calendrier est globalement précisé dans l'accord de subvention ou document équivalent pour chaque Partenaire de la Mise en Œuvre (voir l'Approche commune adoptée en juin 2012).

3. Conformément au calendrier convenu et en coordination avec le Partenaire de la Mise en Œuvre, le Pays REDD Participant prépare un rapport d'état d'avancement à mi-parcours au le format proposé sur cette Note (Annexe 1). Précisément, sur le rapport d'état d'avancement à mi-parcours, le Pays REDD Participant 1) résume globalement l'état d'avancement, 2) fait un rapport sur le progrès

¹ Tout au long de cette Note, "Partenaire de la Mise en Œuvre" se réfère à la Banque Mondiale ou autre institution approuvée par CP conformément aux Résolutions pertinentes de CP (actuellement, les Partenaires de la Mise en Œuvre approuvés sont Food and Agriculture Organisation, the Inter-American Development Bank et le Programme de Nations-Unis de Développement).

accomplis dans la mise en œuvre de 4 composants principaux jusqu'à présent et les sous-composants correspondants au R-PP comme indiqué en Annexe 1, contre le programme initial, 3) fournit des analyses sur ce progrès, y compris identification de lacune devant être abordées et 4) fournit un budget à jour (sur la base de composant 5 de R-PP qui a inclus le budget initial global pour la Préparation national).

4. Le rapport d'état d'avancement est basé sur l'auto-évaluation par un pays de son processus d'état de Préparation à la REDD+ et s'appuie sur l'information générée à travers le système de suivi et d'évaluation du pays du programme national de Préparation (selon composant 6 de l'R-PP). En plus, le rapport d'état d'avancement à mi-parcours peut être complété par d'autres sources d'information telles que visites par le Partenaire de la Mise en Œuvre au pays et /ou par une évaluation externe dans la mesure où elle est disponible.

5. Pour des raisons de cohérence et continuité, le format de rapport d'état d'avancement à mi-parcours et le Paquet de Préparation reflète les quatre composants de l'R-PP, notamment (1) Organisation et Consultation de la Préparation, (2) option en matière de stratégie de REDD+, (3) niveau d'émissions de référence, (4) système de suivi de forêts, et sauvegardes. Les pays sont tenus de faire un rapport sur l'ensemble du processus national de Préparation à la REDD soulignant les composants de la Préparation appuyés par le financement de FPCF. Le rapport d'état d'avancement à mi-parcours est ainsi une importante étape menant au Paquet de Préparation (voir la Note d'EGF 2012-6).

6. Le Pays REDD Participant soumet formellement le rapport d'état d'avancement à mi-parcours à l'EGF quatre semaines avant la rencontre de CP à laquelle le Pays REDD Participant à l'intention de l'y exposer.

7. L'EGF vérifie que le rapport d'état d'avancement à mi-parcours soit complété selon le format. S'il est complet, l'EGF affichera sur le site web de FPCF ce rapport d'état d'avancement à mi-parcours et le transmet au CP au moins deux semaines avant la rencontre de CP à laquelle le Pays REDD Participant à le but d'en y exposer. Si le document est incomplet, le Pays REDD Participant, Partenaire de la Mise en Œuvre, et l'EGF déterminent les changements nécessaires afin d'arriver à un document complet et si cela est faisable deux semaines avant la réunion de CP. Si cela n'est pas le cas, la discussion de rapport d'état d'avancement à mi-parcours est rapportée à la prochaine réunion.

8. En parallèle, le Partenaire de la Mise en Œuvre soumet à l'EGF son rapport de suivi de subvention à mi-parcours (ou un document équivalent à chaque Partenaire de la Mise en Œuvre), qui fournit un rapport qualitatif sur le progrès des activités financées par FPCF selon la perspective du Partenaire de la Mise en Œuvre, y compris le progrès concernant comment les activités financées par FPCF sont-elles coordonnées avec d'autres initiatives de REDD+. Ce rapport de suivi de subvention à mi-parcours est également affiché sur le site web de FPCF et transmis au CP. Le rapport d'état d'avancement à mi-parcours du Pays REDD Participant et rapport de suivi de subvention à mi-parcours du Partenaire de la Mise en Œuvre, tous les deux constituent la base d'examen de progrès par le CP.

9. Le Pays REDD Participant fait un exposé portant sur le rapport d'état d'avancement à mi-parcours lors de la réunion de CP, et le CP fournit des commentaires. Le CP n'est pas prévu de prendre de décision sur la base de ce document. Cependant, le CP peut choisir de documenter toute recommandation telle qu'est convenable, par exemple dans le résumé de Co-présidents de la réunion ou dans une Résolution.

Demande de financement supplémentaire soit jusqu'à US \$5 million

Informations générales

10. Au CP10 en octobre 2011, le CP a adopté la Résolution CP/10/2011/1.rev, qui permet le CP de fournir un financement supplémentaire soit jusqu'à US\$5 million à un Pays REDD Participant éligible:

“5. Notant que certains Pays REDD Participants ont considérablement progressé sur la voie de préparation à la REDD+, et reconnaissant que le besoin de fournir le financement supplémentaire afin d'encourager plus de progrès sur la préparation à la REDD, décide de fournir un financement t soit jusqu'à US\$5 million en plus du montant maximal actuellement alloué s'élevant à US\$3.6 million de subvention par pays pour soutenir les activités de préparation à la REDD+ pour les Pays REDD Participants qui remplissent les critères suivantes:

- i. La considération de CP de rapport d'état d'avancement à mi-parcours fourni par le Pays REDD Participant au CP reconnaît un accomplissement significatifs de progrès;
- ii. L'engagement de Pays REDD Participant à au moins 50% de fond (s) d'Élaboration/Préparation soit jusqu'à US\$ 3.6 million qui a déjà été alloué au moment de demande de financement supplémentaire;
- iii. Financement supplémentaire sera utilisé dans l'appui aux activités cohérentes avec l'R-PP endossé, à être convenu avec les Partenaires de la Mise Œuvre compétent, toute en prenant en compte les spécificités des pays;
- iv. Les Pays REDD Participants soumettront une proposition pour cette financement supplémentaire selon un processus par lequel le CP, CP13 se mettra d'accord; et
- v. Allocation de financement supplémentaire à un Pays REDD Participant qui remplit les conditions indiquées sur paragraphes (i) à (iv) ci-dessus sera approuvé, sous réserve de disponibilité des ressources dans le Fonds de Préparation.”

11. A cet égard, l'EGF propose le processus suivant pour la soumission et considération des demandes pour cette demande de financement supplémentaire.

Processus Proposé

12. Si le Pays REDD Participant demande un financement supplémentaire de US\$5 million, le Pays REDD Participant soumet un rapport d'état d'avancement à mi-parcours selon les procédures ci-dessus, également souligne dans son rapport d'état d'avancement à mi-parcours le financement supplémentaire demandé au près de FPCF destiné à mettre en œuvre les activités restant à exécuter pertinent à chaque sous-composant (voir le format proposé en Annexe 1).²

² Si un Pays REDD Participant a déjà présenté son rapport d'état d'avancement à mi-parcours et souhaite demander des financements supplémentaires, le pays soumet un rapport d'état d'avancement à mi-parcours à jours au même temps que sa demande.

13. Le rapport d'état d'avancement à mi-parcours fait l'objet du même processus d'examen tel qu'il est décrit sur paragraphes 2 à 9 ci-dessus. Sur la base de rapport d'état d'avancement à mi-parcours et d'autres critères indiquées ci-dessus, le CP décide d'allouer ou non le financement supplémentaire demandé au Pays REDD Participant. Toute décision d'allouer un financement supplémentaire au Pays REDD Participant est documentée dans une Résolution de CP.

14. Si le CP décide d'allouer un financement supplémentaire au Pays REDD Participant, le Partenaire de la Mise en Œuvre est tenu d'entreprendre un processus de diligence raisonnable avant d'entrer dans un nouveau accord de subvention ou mener des amendements à l'accord de subvention existante conformément aux politiques et procédures opérationnelles du Partenaire de la Mise en Œuvre.

Annexe 1: Format proposé de Rapport d'état d'avancement à mi-parcours

1. Rapport d'état d'avancement sur la Préparation à la REDD+

Le rapport serait composé des sections suivantes:

- i. Résumé sur l'ensemble des progrès réalisés: Le rapport doit inclure un résumé de deux pages soulignant les principales réalisations dans l'état de la Préparation à jour, des contraintes majeures, et sur d'autre travail d'état de la Préparation en cours; et

Rapport sur les composants sur l'état de la Préparation: Les Pays feraient des rapports sur le progrès à jour dans la réalisation de quatre composants principaux d'R-PP et leurs sous-composants respectifs présentés ci-après, contre le programme initial. Les Pays seraient tenus de présenter dans chaque sous-composant sur: (i) ce qui a été déjà réalisé jusqu'à présent (résultats et aboutissements) ; (ii) des analyses sur ces résultats y compris les lacunes devant être comblées ; et (iii) le cas échéant, fait une demande de financement supplémentaire au FPCF, pour mettre en œuvre des activités restantes pertinentes à ce sous-composant. Le format reflète la structure que les Participants considèrent comme étant suffisamment exhaustif pour faire des rapports en matière du Paquet de Préparation (Note d' EGF 2012-6). Précisément,

1 - Organisation et Consultation d'état de la Préparation

1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation

1b. Consultation, Participation, et Action de proximité

2 - Préparation de Stratégie de REDD+

2a. L'évaluation de l'utilisation des terres, moteurs de changement d'utilisation des terres, de la loi forestière, de la politique et de la gouvernance

2b. Options stratégiques de REDD-plus

2c. Cadre de mise œuvre

2c. Impacts sociaux et environnementaux

3 - niveau d'émissions de référence/niveau de référence

4 - Systems de Suivi pour les Forêts et Sauvegardes

4a. System de Suivi de Forêt National

4b. Système d'Information pour Bénéfices Multiples, D'autres Impacts, Gouvernance et Sauvegardes

Établissement de Rapport Financière et Budget Mis à jour

Les Pays feront des rapports sur l'utilisation et sources de financement alloués pour la mise en œuvre d'R-PP, par composant d'R-PP, en utilisant le tableau ci-dessous (le model contient un exemple hypothétique numérique). Ce tableau peut aussi être utilisé si le pays fait une demande de financement supplémentaire au près de FPCF (voir la colonne la plus à droite).

Utilisation de Financement (en US\$ Mille)							
Composant d'R-PP	Total requis (A) ³	Fonds promis (B) ⁴	Fonds utilisés ⁵		Fonds disponible (= B – C) ⁶	Déficit de Financement (= A – B) ⁷	Demande au près de FCPF ⁸ (s'il y a lieu)
			Fonds engagés (C)	Fonds Décaissés			
[Ajouter des lignes selon les besoin, afin de fournir suffisamment de détail]	4,000	2,000	1,000	500	1,000	2,000	2,000
	2,000	500	500	500	0	1,500	1,500
	3,000	1,500	1,000	0	500	1,500	1,500
	1,000	1,000	0	0	1,000	0	0
TOTAL	10,000	5,000	2,500	1,000	2,500	5,000	5,000
Sources de Fonds (en US\$ Mille)							
FPCF		3,800	2,000	500	1,800		
Gouvernement		200	200	200	0		
Programme ONU-REDD (le cas échéant)		0	0	0	0		
D'autres Partenaire de Développement 1 (nom)		1,000	300	300	700		
D'autres Partenaire de Développement 2(nom)		0	0	0	0		
TOTAL		5,000	2,500	1,000	2,500		

³ Le total requis est le montant de ressources nécessaire pour compléter un composant donné, comme identifié dans la version la plus récente d'R-PP.

⁴ Fonds promis englobe le montant de fonds promis par les bailleurs et / ou le gouvernement national pour financer un composant spécifique et disponible au pays.

⁵ Fonds utilisé pour se réfère au montant de fond engagé dans les contrats signés, et la partie de fonds engagés qui a été déjà décaissé.

⁶ Fonds disponibles égal au fonds promis moins les engagements.

⁷ Déficit de financement égal le total requis moins fonds promis.

⁸ Demande de fonds supplémentaires au près de FPCF (US\$ 5 million, sous réserve de satisfaction de conditions établis par Résolution PC/10/2011/1.rev).

2. Suivi et Rapport de Subvention (SRS)⁹ (ou rapport de Partenaire de la Mise en Œuvre équivalent, selon les politique et procédure opérationnelles du Partenaire de la Mise Œuvre)

Le Partenaire de la Mise Œuvre prépare un SRS à mi-parcours ou un rapport de suivi de subvention équivalent, qui fournit un rapport qualitatif portant sur le progrès et résultats des activités financées par FPCF selon la perspective du Partenaire de la Mise en Œuvre, et l'évaluation de l'ensemble de progrès d'état de la Préparation de Partenaire de la Mise Œuvre, et doit être annexé au rapport d'état d'avancement à mi-parcours.

3. Énoncé sommaire de demande de financement supplémentaire au près de FPCF

Si le Pays fait une demande de financement supplémentaire, il présente un énoncé sommaire de financement supplémentaire total demandé au près de FPCF pour justifier les chiffres présentés au tableau portant sur utilisations et sources de financement, y compris une explication des activités proposées pour financement par le financement supplémentaire.

⁹ *Suivi et Rapport de Subvention est le format et system utilisé pour faire des rapport d'activités FPCF dans la mesure où la Banque Mondiale est le Partenaire de la Mise en Œuvre.*